

**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 octobre 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Est absent monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

**1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM
ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet souligne la présence de monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et ancien président du comité « Fonds de voirie régional ».

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

**3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2014 :
ADOPTION**

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 13 h 2.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

4.1.1. PRÉSENTATION DE MADAME JOCELYNE POIRIER

Le préfet accueille madame Jocelyne Poirier, comptable de la firme Goudreau, Poirier, afin de présenter aux membres le rapport de l'auditeur sur l'attribution du fonds de voirie régional.

CA 14-10-08-03

CA 14-10-08-02

CA 14-10-08-01



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

Monsieur Yvan Cardinal remercie les membres du comité « Fonds de voirie régional » pour leur excellente vision d'un fonds régional. Il souligne que dans d'autres régions, la situation peut être conflictuelle entre les municipalités.

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il n'y a plus de comité « Fonds de voirie régional », mais qu'il y a une table composée des membres du comité administratif et de monsieur Yvon Bériault où tous les points relatifs au fonds de voirie régional seront traités.

4.1.2. RECOMMANDATION D'ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption du rapport d'attribution relatif au fonds de voirie régional tel que présenté afin de permettre l'émission des chèques pour chaque municipalité.

Proposition adoptée.

CA 14-10-08-04

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 14-10-08 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

CA 14-10-08-05

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-10-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

5.1.2.1. TABLE DE CONCERTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE VAUDREUIL-SOULANGES : COTISATION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de la Table de concertation de la Communauté d'affaires de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit payer une cotisation annuelle de deux-mille dollars (2 000 \$) à titre de membre;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 11000 999;

POUR CES MOTIFS,

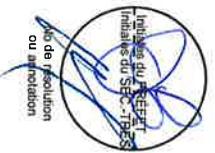
CA 14-10-08-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de payer** la somme de deux-mille dollars (2 000 \$) à titre de cotisation annuelle à la Table de concertation de la Communauté d'affaires de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.



5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. DÉCLASSEMENT ANNUEL AU SIÈGE SOCIAL : AUTORISATION DE PROCÉDER À LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, approuvé par les Archives nationales;

CONSIDÉRANT QUE le déclassement annuel a été effectué dans les dossiers administratifs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** la directrice du greffe et du contentieux à procéder à la destruction des documents identifiés à la liste jointe à la présente, conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Proposition adoptée.

5.2.2. TABLE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE : FORMATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les besoins des services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité en sécurité incendie et civile recommandent la création de cette table;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de former** une table régionale en sécurité incendie et civile :

Mandat :

À la demande du conseil, cette table a comme principal mandat d'étudier les questions ayant trait à la sécurité régionale tant en matière civile qu'incendie et plus précisément les volets touchant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Composition :

Les membres de la table sont :

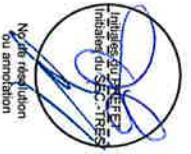
- M. Patrick Bousez, président et maire de Rivière-Beaudette;
- M. Yvan Cardinal, préfet suppléant et maire de Pincourt;
- M. Jocelyn Cardinal, chef de bureau de projets;
- M. Michel Vaillancourt, conseiller en sécurité incendie.

Les membres de la table peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par la table.

Secrétaire :

M. Jocelyn Cardinal agit à titre de secrétaire de la table.

Proposition adoptée.



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

CA 14-10-08-09

**5.2.3. LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AFIN
DE PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
D'EXÉCUTER CERTAINS TRAVAUX SANS DÉLAI : APPUI**

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'appuyer** le projet de loi modifiant la *Loi sur les compétences municipales* afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux sans délai;

qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée de Soulanges, madame **Lucie Charlebois**, et à la députée de Vaudreuil, madame **Marie-Claude Nichols**.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. SÉCURITÉ

7.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

7.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

7.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

8. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

9. ENVIRONNEMENT

9.1. COURS D'EAU

**9.1.1. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)
POUR LE COURS D'EAU DEMPSEY**

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau **Dempsey** situé dans les municipalités des Coteaux et de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser des travaux d'entretien puisque le cours d'eau n'a jamais été officiellement aménagé et qu'il se trouve en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419 dans le bassin n° 24 représentant les municipalités des Coteaux et Coteau-du-Lac pour demander un certificat d'autorisation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** madame **Elise Phoenix**, agente d'intervention aux cours d'eau de

CA 14-10-08-10

la MRC, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Dempsey situé dans les municipalités des Coteaux et Coteau-du-Lac (bassin n° 24).

Proposition adoptée.

9.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

9.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

10.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

10.1.1.1. VILLE DE L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NO 579-4

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 579-4 a pour objet la modification du Règlement numéro 579 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de haute densité (H3), de réduire l'aire d'affectation parcs et espaces verts (V) et d'éliminer l'aire d'affectation services d'utilités publiques (P3);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 579-4 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 579-4 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

10.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE RIGAUD – RÈGLEMENTS NOS 272-04-2014, 273-

03-2014, 275-09-2014, 275-10-2014, 275-11-2014, 276-03-2014 ET

277-05-2014

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 272-04-2014 a pour objet d'amender le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 272-2010 afin de modifier des dispositions pour l'aire d'affectation « Rurale » et l'affectation du sol d'une partie du territoire passant de l'affectation « Agricole » à « Rurale »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 273-03-2014 a pour objet d'amender le Règlement de lotissement numéro 273-2010 afin de modifier le libellé concernant la nécessité de l'obtention d'un permis de lotissement et celui concernant les exigences à des fins de parc;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-09-2014 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 275-2010 de façon à créer la zone H-40 à même la zone A-40 ainsi que de modifier les dispositions à la grille des usages et des normes correspondante;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-10-2014 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 275-2010 afin d'apporter certaines précisions et de créer deux nouvelles zones à même la zone C-27;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-11-2014 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 275-2010 relativement aux dispositions sur les mesures de protection en bordure des cours d'eau sur le mont Rigaud ainsi que sur les bâtiments dérogoatoires;

**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-03-2014 a pour objet d'amender le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010 afin de préciser la nécessité ou non de l'obtention d'un permis de lotissement et de modifier des dispositions pour exiger une étude hydrogéologique dans les parcs industriels;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 277-05-2014 a pour objet d'amender le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 277-2010 afin de spécifier les objectifs et critères aux usages récréotouristiques et aux écuries privées ainsi qu'ajouter des objectifs et critères pour les zones H-182 et H-183 qui sont des entrées de ville à facture contemporaine et durable du secteur Piémontais;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 272-04-2014, 273-03-2014, 275-09-2014, 275-10-2014, 275-11-2014, 276-03-2014 et 277-05-2014 de la municipalité de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 272-04-2014, 273-03-2014, 275-09-2014, 275-10-2014, 275-11-2014, 276-03-2014 et 277-05-2014 de la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

10.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE – RÉGLEMENTS NOS 942, 943, ET 945

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 942 a pour objet la modification du Plan d'urbanisme numéro 770 afin de permettre le parachèvement de la rue de Carillon dans le secteur de la Vallée Chaline;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 943 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de permettre le parachèvement de la rue de Carillon dans le secteur de la Vallée Chaline (zone H-290);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 945 a pour objet la modification du Règlement sur les PAE numéro 775 afin de permettre le parachèvement de la rue de Carillon dans le secteur de la Vallée Chaline;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 942, 943 et 945 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 942, 943 et 945 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

10.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÉGLEMENTS NOS 1275-216 ET 1693

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-216 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser les terrasses extérieures dans la zone H5-516;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1693 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin

CA 14-10-08-12

CA 14-10-08-13

Dumberry relatifs au « Projet d'élargissement du Chemin Dumberry Phases 1 et 2 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-216 et 1693 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-14

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-216 et 1693 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

10.2. PROJET SUR LE MONT RIGAUD DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS : POSITIONNEMENT ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le plan d'action de la *Politique de l'arbre et des boisés*;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges a été créé suite à l'adoption de la *Politique de l'arbre et des boisés*;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la *Politique de l'arbre et des boisés* vise, entre autres, le reboisement afin de hausser la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges et la mise en place de pratiques d'aménagement durable;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la *Politique de l'arbre et des boisés* vise aussi à sensibiliser la population et les groupes d'usagers par des affiches dans les boisés et les parcs sur l'importance de demeurer dans les sentiers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du PDZA vise à poursuivre la mise en œuvre de la *Politique des arbres et des boisés*;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) identifie les sentiers de L'Escapade comme un équipement récréotouristique sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé (SAR) contient des stratégies visant la mise en valeur à des fins écotouristiques et récréotouristiques des potentiels du mont Rigaud et la consolidation du réseau récréatif multifonctionnel existant sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE le pôle du mont Rigaud, incluant ses équipements, dont les sentiers de L'Escapade, est considéré par la MRC comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT QUE *Nature-Action Québec* (NAQ) possède une propriété de 110,5 hectares à des fins de conservation perpétuelle sur le mont Rigaud et que celui-ci est situé à l'intérieur du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC poursuit la mise en œuvre de la *Politique de l'arbre et des boisés* par la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme principaux objectifs l'augmentation de la biodiversité, la restauration des habitats dégradés et la mise en valeur des sentiers de L'Escapade par la plantation de 400 arbres et arbustes indigènes sur la propriété appartenant à Nature-Action Québec (NAQ) située sur le mont Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a également comme objectif, en collaboration avec le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS), la restauration des bandes riveraines à l'intérieur des bassins versants de la rivière à Raquette et de la rivière Rigaud par la plantation de près de 650 arbres et arbustes

**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

indigènes sur les 20 propriétés ayant fait l'objet d'un plan d'aménagement de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec 7 actions de la *Politique des arbres et des boisés* et avec 2 actions du PDZA;

CONSIDÉRANT QUE ce projet servira de vitrine pour les interventions bénéfiques contribuant à la conservation, la connectivité et la mise en valeur du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'avec la contribution financière de la MRC et celle des autres bailleurs de fonds ce projet a une valeur totale de quarante-sept-mille-cent-quarante-huit dollars (47 148 \$);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'organisme *Nature-Action Québec* pour la réalisation d'un projet de biodiversité, de mise en valeur des sentiers de L'Escapade sur le mont Rigaud et de restauration des bandes riveraines du bassin versant de la rivière à la Raquette pour un montant maximal de dix-huit-mille dollars (18 000 \$) et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10.3. REBOISEMENT DES SORTIES D'AUTOROUTE : SUIVI ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la *Politique de l'arbre et des boisés* (PAB) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci prévoit d'identifier les secteurs problématiques le long des principaux accès routiers concernant l'intensité des vents et les problématiques qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT QUE l'un des moyens est le boisement des sorties ou des accès d'autoroutes afin que les arbres agissent comme brise-vent;

CONSIDÉRANT la résolution 09-05-26-29 adoptée par le conseil de la MRC le 26 mai 2009 demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prendre les mesures nécessaires afin de boiser les abords des autoroutes ainsi que les sorties et accès d'autoroutes dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère des Transports du Québec datée du 10 septembre 2009 informant la MRC que, lorsqu'il réalise des travaux majeurs dans les échangeurs et autoroutes, il est dans sa politique de procéder à des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du comité administratif du 12 mai 2010, deux (2) représentants du ministère des Transports du Québec ont informé la MRC que le ministère n'a pas adopté de politique sur le boisement des accès ou des sorties d'autoroutes et ont précisé qu'il ne fait des aménagements paysagers que pour certains travaux particuliers;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, plusieurs chantiers du ministère des Transports du Québec ont eu lieu ou sont en cours dans Vaudreuil-Soulanges, sans qu'un boisement significatif soit réalisé;

CONSIDÉRANT les projets et les sommes investis par la MRC pour la mise en œuvre de sa politique (PAB), notamment au niveau du reboisement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de demander** au ministère des Transports du Québec :

**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

- des explications quant à l'absence de projets de boisement des abords des autoroutes ainsi que les sorties et accès d'autoroutes, soit les autoroutes 20, 30 et 40 dans Vaudreuil-Soulanges;
- d'adopter une politique sur le boisement des accès ou des sorties d'autoroutes pour la région ayant des critères qui déterminent ce qui constitue des travaux particuliers qui pourraient faire l'objet d'un aménagement paysager;
- de déposer, au plus tard le 1^{er} février 2015, l'échéancier de mise en œuvre de la *Politique de l'arbre et des boisés* afin d'avoir des gestes concrets sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges quant aux boisements des autoroutes;

qu'une copie de cette résolution **soit transmise** à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

Proposition adoptée.

10.4. ENBRIDGE

10.4.1. RECOURS JUDICIAIRE : RECOMMANDATION DE POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres que la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'a plus besoin de mettre en demeure Enbridge. Mardi dernier, le président de l'Office national de l'énergie (ONE) a accepté l'ensemble des représentations effectuées par le comité de vigilance et a suspendu la mise en opération du pipeline. Enbridge doit déposer des documents afin de rencontrer les orientations et un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours leur est imposé. Les questionnements de la MRC sur les franchissements de cours d'eau n'ont pas eu de réponse quant aux conditions 16 et 18.

Une rencontre du comité de vigilance est prévue le 15 octobre prochain. La MRC sera présente et accompagnée notamment par le conseiller en sécurité incendie.

10.4.2. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RENDRE PUBLIC LE SUIVI DES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE DÉCEMBRE 2013 : RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE D'APPUI

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC d'Argenteuil concernant Enbridge.

CA 14-10-08-17

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC d'appuyer la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec dans le dossier Enbridge afin que le gouvernement rende public le suivi des conditions énoncées dans le rapport de la commission parlementaire de décembre 2013.

Proposition adoptée.

11. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité

12.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. CULTURE

Aucun sujet traité.

14. PÔLE LOGISTIQUE

14.1. SUIVI ET RECOMMANDATION DE POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres des développements dans ce dossier. Le Canadien Pacific (CP) est fortement intéressé par la région. Une étude sera produite au printemps prochain afin de voir les options que le CP pourrait envisager, comme rendre disponible des terrains en zone blanche ou faire un partenariat public-privé.

Également, dans la semaine du 13 octobre, la MRC et le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges auront une rencontre avec les députés sur le projet Saint-Laurent.

Monsieur Julien Turcotte, directeur général du CLD, travaille à revoir le positionnement du dossier en fonction des derniers développements.

15. TOURISME DANS VAUDREUIL-SOULANGES

15.1. SUIVI ET RECOMMANDATION DE POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres que la MRC a reçu la demande de projet d'entente avec Tourisme Suroit quant à l'aide financière 2015 pour un montant de deux-cent-vingt-mille-quatre-cent-quatre-vingt-un dollars (220 481 \$). Cette demande sera analysée au comité d'analyse du budget 2015.

Les membres discutent des options relatives au tourisme dans Vaudreuil-Soulanges. Un partenariat entre les cinq (5) MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent avec une participation active des centres locaux de développement (CLD) de chaque région est analysé.

Il est retenu de réunir les organismes de la région afin de les rassurer et de les impliquer dans les démarches à entreprendre.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT ET CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

16.1.1. LETTRES DE REMERCIEMENT

Le directeur général fait le dépôt de deux (2) correspondances reçues du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes remerciant la MRC de ses contributions financières.

16.1.2. ÉLARGISSEMENT DE LA TABLE

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ajouter** deux (2) membres pour siéger au conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent soit :

- un membre de la région de Soulanges;
- un membre de la région de Vaudreuil.

Proposition adoptée.

Une correspondance sera envoyée aux personnes visées afin de connaître leur intérêt.

16.2. SÉCURITÉ FERROVIAIRE – POSITIONNEMENT : RECOMMANDATION POUR UNE DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution CA-140710-1.35 de la ville de Longueuil relative aux revendications de l'agglomération de Longueuil en vue d'accroître la sécurité ferroviaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'ensemble des démarches entreprises par la Ville de Longueuil auprès de Transport Canada et le Canadian National (CN) afin de resserrer les normes et la réglementation entourant les activités des compagnies ferroviaires qui traversent les territoires de Saint-Hyacinthe entre la Ville de Longueuil et la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que sur le territoire de la Ville de Boucherville, dans la subdivision Sorel-Boucherville;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-19

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu de recommander au conseil de la MRC d'appuyer la Ville de Longueuil dans ses demandes au gouvernement et autres organismes concernant la sécurité ferroviaire sur son territoire.

Proposition adoptée.

Monsieur Yvan Cardinal quitte son siège à 14 h 2.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

Madame la directrice du greffe et du contentieux quitte la séance.

CA 14-10-08-20

PROPOSITION DE HUIS CLOS

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu de procéder à huis clos à 14 h 3.

CA 14-10-08-21

LEVÉE DU HUIS CLOS

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu de lever le huis clos à 14 h 50.

19. RESSOURCES HUMAINES

19.1. STAGIAIRE EN GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement dans les projets d'élaboration de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau de projets et de la table en environnement;

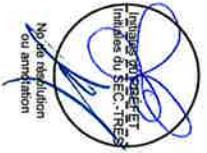
CONSIDÉRANT QUE la période de recrutement des stages universitaires pour l'hiver 2015 se déroule en automne 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits seront prévus au poste budgétaire 02 45230 141 pour l'année 2015 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-22

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu d'ouvrir un poste de stagiaire en gestion des matières organiques d'une durée déterminée de quinze (15) semaines, de janvier 2015 à avril 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, au taux horaire de seize dollars et quatre-vingt-quinze cents (16,95 \$) pour l'année 2015, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur pour les stagiaires et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.



Proposition adoptée.

19.2. ORGANIGRAMME : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT le changement de gouvernance à la MRC;

CONSIDÉRANT l'implantation du bureau de projets;

CONSIDÉRANT la mise en place de cellules d'expertises et la poursuite de la transformation organisationnelle vers une gestion matricielle du travail;

CONSIDÉRANT, entre autres, le rapport déposé par le directeur général au comité administratif;

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme proposant les changements organisationnels suivants :

Abolition des postes suivants :

- chef du bureau de projets;
- directrice des opérations;
- greffière de la cour municipale régionale;
- directrice du greffe et du contentieux (en date de la démission de l'employée);
- directrice des ressources humaines et du développement social durable;
- technicienne en ressources humaines;
- greffière adjointe (en date de la démission de l'employée);
- adjointe au greffe et au contentieux (poste vacant);
- conseiller en communication (poste vacant).

Création des postes suivants :

- directrice générale adjointe;
- directeur de l'ingénierie;
- greffière de la MRC et de la cour municipale régionale;
- conseillère en ressources humaines.

POUR CES MOTIFS,

CA 14-10-08-23

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption du nouvel organigramme, **d'autoriser** le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour son application et **de l'autoriser** à signer les nouveaux contrats de travail;

de recommander au conseil de la MRC d'autoriser le directeur général à faire tout déplacement latéral de tout employé, lorsque le changement n'a pas d'effets budgétaires.

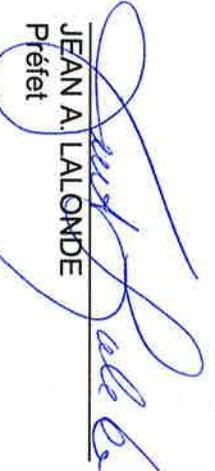
Proposition adoptée.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier** appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **que la séance soit levée à 15 h.**

Proposition adoptée.

CA 14-10-08-24


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier